

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-9 à L.123-18 et R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A UN PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE SECHAGE DANS L'ETABLISSEMENT EXPLOITE PAR LA SOCIETE CRISTAL UNION SIDESUP A ENGENVILLE

PÉTITIONNAIRE : SOCIÉTÉ CRISTAL UNION SIDESUP (SIEGE SOCIAL : ROUTE D'ARCIS-SUR-AUBE, 10700 VILLETTE-SUR- AUBE)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ENGENVILLE, 12 RUE DU MOULIN

DURÉE DE L'ENQUÊTE : INITIALEMENT PREVUE DU 6 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2021 INCLUS, **CETTE ENQUETE EST PROLONGEE JUSQU'AU 19 OCTOBRE 2021 INCLUS** SOIT 44 JOURS CONSECUTIFS AFIN DE GARANTIR UNE BONNE INFORMATION ET PARTICIPATION DE TOUTES LES PERSONNES CONCERNEES PAR LE PROJET.

une réunion d'information et d'échange avec le public AURA LIEU LE SAMEDI 16 OCTOBRE 2021 à 10h00 à la SALLE des fêtes D'ENGENVILLE (place de l'église 45300 engenville). Le port du masque sera obligatoire.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT, SON RESUME NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE EST DEPOSE A LA MAIRIE D'ENGENVILLE (RUE DU COLOMBIER 45300 ENGENVILLE), OU LE PUBLIC, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SOLICITE AU PREALABLE PAR TELEPHONE AU 02 38 32 80 60, POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT A CET EFFET AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS DE 9H A 12H ET DE 14H A 17H,
- LES MERCREDIS DE 9H A 12H.

LE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE :

- SUR SUPPORT NUMERIQUE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) CITE COLIGNY, BATIMENT C, 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER 45000 ORLEANS

- SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DU LOIRET : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRES DE L'ETABLISSEMENT SIDESUP, 12 RUE DU MOULIN – 45300 ENGENVILLE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. MICHEL BENOIT, DIRECTEUR GENERAL EN RETRAITE, DESIGNE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS, SE TIENDRA, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SOLICITE AU PREALABLE PAR TELEPHONE AU 02 38 32 80 60, A LA DISPOSITION DU PUBLIC, A LA MAIRIE D'ENGENVILLE, POUR RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- LE MARDI 5 OCTOBRE 2021 DE 14H A 17H.
- LE MARDI 19 OCTOBRE 2021 DE 15H A 17H

DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS POURRONT LUI ETRE ADRESSEES PAR VOIE POSTALE, PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, A LA MAIRIE D'ENGENVILLE, SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, OU ELLES SERONT ANNEXEES AU REGISTRE D'ENQUETE.

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE A L'ADRESSE SUIVANTE : DDPP-SEI-SIDESUP@LOIRET.GOUV.FR PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ELECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET des services de l'Etat dans le Loiret DANS LES MEILLEURS DELAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, A LA MAIRIE D'ENGENVILLE, A LA PREFECTURE DU LOIRET (DDPP/SEI) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.